



# Assemblée générale

Soixante-douzième session

1<sup>ère</sup> séance plénière

Mardi 12 septembre 2017, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák ..... (Slovaquie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

## Point 1 de l'ordre du jour provisoire

### Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

## Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 62 du Règlement intérieur, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.*

## Déclaration du Président

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je prends la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale pour la première fois en tant que Président. Je tiens à dire une fois encore que c'est pour moi un véritable honneur. J'ai toujours été fermement convaincu du pouvoir du multilatéralisme et du compromis face au conflit. Cette conviction sera mise à l'épreuve de temps à autre à la

soixante-douzième session, mais je ne doute pas qu'au bout du compte, elle sera réaffirmée. C'est également un véritable honneur pour mon pays, la Slovaquie. Nous voyons une preuve de notre attachement aux valeurs et principes de l'Organisation des Nations Unies.

Je tiens à remercier mon prédécesseur, S. E. M. Peter Thomson. J'ai la chance de pouvoir succéder à un capitaine aussi capable à la barre de notre navire, et je ferai de mon mieux pour maintenir les normes élevées qu'il a fixées pour les travaux de l'Assemblée générale.

Je me réjouis d'ores et déjà de travailler en étroite collaboration avec le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, tout au long de la soixante-douzième session. L'Assemblée générale jouera un rôle vital pour que sa vision d'une Organisation des Nations Unies meilleure – et donc d'un monde meilleur – devienne une réalité. J'attends également avec intérêt d'entendre les avis de l'ensemble des Membres. Les consultations avec les États Membres seront pour moi et mon bureau une priorité de tous les instants.

La soixante-douzième session sera une année de grandes premières. Nous négocierons le premier pacte intergouvernemental sur les migrations. Nous recevrons le premier rapport du Secrétaire général et convoquerons la première réunion de haut niveau liée aux résolutions historiques sur la pérennisation de la paix adoptées l'an dernier. De nombreux États signeront bientôt le premier accord sur l'élimination des armes nucléaires et le premier pacte international sur

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-28400(F)



Document adapté

Merci de recycler



l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre du maintien de la paix.

Il s'agira également d'une année de suivi, ce qui sera sans doute encore plus important. Les premières attirent les photographes et sont l'occasion de célébrations. Les suivis s'accompagnent souvent de défis et de complications. Au cours de l'année à venir, nous devons maintenir l'élan imprimé à la mise en œuvre et au financement des objectifs de développement durable, et nous devons veiller à ce que l'Accord de Paris sur les changements climatiques soit intégré dans les cadres nationaux, régionaux et internationaux. Nous devons traduire aujourd'hui en actes nos engagements d'hier. Nous ne pouvons pas permettre que des rapports, des événements ou des résolutions du passé soient relégués aux archives de l'ONU. Nous devons continuer de nous attacher à mettre en œuvre leurs recommandations.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies est un autre point important à l'ordre du jour de la soixante-douzième session. À certains égards, ces réformes constituent une première, car elles représenteront quelque chose de nouveau. Elles permettront à l'ONU de travailler comme elle ne l'a jamais fait auparavant. Toutefois, elles constituent également un suivi. L'ONU aujourd'hui est très différente de l'Organisation qui a été créée en 1945. Elle s'est réformée et a évolué au fil des ans, comme nous avons pu le constater dans le cadre du processus de revitalisation de l'Assemblée générale. Voilà pourquoi nous devons considérer la réforme de l'ONU comme une occasion de contribuer à un processus continu, mais sous un angle nouveau.

J'ai longuement réfléchi aux priorités qui seraient les miennes en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Ces priorités ont été fortement influencées par les consultations que j'ai tenues avec nombre de nos membres, et je les présenterai en détail lors de l'ouverture du débat général la semaine prochaine. Aujourd'hui, cependant, je voudrais évoquer brièvement quelques principes qui guideront mes travaux au cours de l'année à venir.

Premièrement, la priorité accordée à l'être humain. Le travail de l'Organisation des Nations Unies peut parfois être très complexe, mais la raison pour laquelle elle a été créée est simple. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour l'humanité. Sa mission est d'aider les gens qui œuvrent pour la paix et une vie décente sur une planète viable. Les personnes qui ont le plus besoin de l'ONU ne se trouvent pas dans cette salle aujourd'hui. Elles ne participent pas à la négociation

de résolutions. Elles ne prennent pas la parole lors des événements de haut niveau. C'est l'une des tâches de l'Assemblée générale que de faire en sorte que leurs voix puissent malgré tout être entendues.

Deuxièmement, l'équilibre. Il serait impossible de ne choisir qu'une seule priorité sur laquelle l'ONU doit se concentrer cette année. Les opinions varieraient d'une région à l'autre, voire même d'une personne à l'autre. Quelqu'un dont le village risque d'être détruit par la montée du niveau des mers pourrait dire que la priorité, ce sont les changements climatiques. Quelqu'un qui a perdu un être cher dans un attentat à la bombe pourrait dire que la priorité, c'est la lutte contre le terrorisme. Quelqu'un qui est persécuté pour ses croyances pourrait dire que la priorité, ce sont les droits de l'homme. Je veillerai à ce que tous ces points de vue soient pris en compte pendant la soixante-douzième session. Le travail de l'Assemblée générale doit être caractérisé par l'équilibre.

Le troisième principe est la qualité. Tel doit être notre objectif, surtout en ce qui concerne les manifestations organisées. La majorité des représentations des États Membres à New York ne comptent pas beaucoup de personnel. Certains de ces États – en particulier les petits États – ont du mal à gérer la situation, compte tenu du calendrier chargé de l'ONU. Au cours de la soixante-douzième session, je compte simplifier le programme et éviter de surcharger les États Membres. Il est plus important d'avoir des échanges et des résultats de qualité que de lancer de nouvelles initiatives.

Enfin, la transparence est un principe auquel j'ai été attaché durant toute ma carrière. Je suis sûr que tous les Membres savent où se trouve mon bureau au deuxième étage. Ma porte sera toujours ouverte, même si je dois parfois la fermer physiquement, parce que je pense qu'il y aura beaucoup de bruit et d'activité au sein de mon équipe cette année. Ma porte sera ouverte en esprit.

Nous ne devons pas perdre de vue le sens de ce que nous faisons ici. La semaine prochaine, 193 États Membres se réuniront dans cette salle. Même les représentants des pays qui ont des désaccords profonds sur des questions fondamentales seront assis côte à côte. Nous ne serons pas tous d'accord. Il est probable que des positions divergentes – parfois contradictoires – seront exprimées du haut de cette tribune. Néanmoins, je suis convaincu que les principes fondamentaux que sont la primauté de la diplomatie et le respect mutuel

prévaudront. Pour nous aider à atteindre cet objectif, je propose que nous adoptions une règle toute simple : traitons tous les orateurs qui prendront la parole du haut de cette tribune comme s'il s'agissait de chefs de nos délégations. Cela ne permettra pas seulement de préserver le caractère digne du débat général; cela nous permettra également d'écouter, d'apprendre et de participer dans la mesure du possible.

Nous serons confrontés à de nombreuses difficultés tout au long de la soixante-douzième session. Toutefois, aussi longtemps que nous ferons preuve d'unité ici, aussi longtemps que nous utiliserons tous le même temps de parole à cette tribune et aussi longtemps que nous utiliserons ces salles de réunion pour dialoguer et parvenir à des compromis en toute bonne volonté, nous aurons tous la possibilité d'œuvrer collectivement, par l'entremise de l'ONU, en faveur d'un monde meilleur et plus pacifique. Si nous n'y arrivons pas, c'est nous qui aurons échoué, et non pas l'ONU.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : D'emblée, qu'il me soit permis de féliciter encore une fois le nouveau Président de l'Assemblée générale, M. Miroslav Lajčák. Lui et moi avons eu de bonnes discussions ces derniers mois au sujet de nos espoirs communs pour cette session. Je suis confiant que l'Assemblée se trouve entre des mains très compétentes. Son expérience, sa clairvoyance et sa sagesse sont reconnues par tous ceux d'entre nous qui ont le privilège de le connaître. Je me félicite également du thème choisi par le Président Lajčák pour l'année à venir : « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée ». Je me réjouis à la perspective des efforts conjoints que nous allons déployer pour faire des progrès dans tous nos domaines d'activité.

Notre monde est confronté à de graves menaces – de la prolifération des armes nucléaires au terrorisme mondial, des changements climatiques aux inégalités. Nous sommes également confrontés à de lourds défis, des migrations aux conséquences imprévues des progrès technologiques, tels que les cyberattaques. Les peuples du monde entier réclament à juste titre des changements et attendent des gouvernements et des institutions qu'ils tiennent leurs promesses. Nous sommes tous d'accord sur le fait que l'ONU doit faire encore davantage pour s'adapter et accomplir sa mission. C'est ce que visent les propositions de réforme que cette Assemblée aura à examiner. Je me fais une

joie de travailler en collaboration avec le Président et les représentants pour renforcer notre Organisation, afin de mieux appuyer les États Membres et de parvenir à de meilleurs résultats dans l'intérêt des peuples que nous servons.

Un changement fondamental qui s'impose, au sein et au-delà de l'ONU, consiste à autonomiser les femmes et les filles du monde entier. Hier, j'ai lancé une feuille de route visant à garantir à la parité des sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies, à tous les niveaux. Je prie les délégations de présenter des candidates aux postes vacants. La parité aux Nations Unies permettra d'améliorer l'efficacité aux Nations Unies.

En dépit des conflits en cours et des répercussions de la pauvreté au quotidien, je reste convaincu que cette époque est surtout une époque qui offre des possibilités de transformation. Mon souhait est que la soixante-douzième session de l'Assemblée générale prenne des mesures audacieuses pour tirer parti de ces possibilités, alors que nous continuons de servir « nous, les peuples ».

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

#### **Point 141 de l'ordre du jour provisoire**

##### **Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/72/380)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : À présent, conformément à la pratique établie, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/72/380. Ce document contient une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que quatre États Membres sont actuellement en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de l'information contenue dans le document A/72/380?

*Il en est ainsi décidé.*

### **Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

#### **Pouvoirs des représentants à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale :**

##### **a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'article 28 du Règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Je propose donc que, pour la soixante et onzième session, la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des États Membres suivants : Cabo Verde, Chine, Dominique, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Indonésie, Irlande, Ouganda et Uruguay.

Puis-je considérer que les États dont je viens de citer le nom sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que les pouvoirs des représentants doivent être remis au Bureau des affaires juridiques, tel qu'annoncé dans le *Journal des Nations Unies*.

### **Point 4 de l'ordre du jour provisoire**

#### **Organisation des travaux de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale**

#### **Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences (A/72/376)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se pencher sur le document A/72/376, qui contient une lettre datée du 5 septembre 2017, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences. Comme les membres le savent, aux termes du paragraphe 7 de la section 1 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale du 18 décembre 1985, aucun des organes subsidiaires ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée générale, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Étant strictement entendu que les réunions devront être organisées compte tenu des installations et services disponibles, cette autorisation est donc demandée pour les organes subsidiaires suivants : le Comité des relations avec le pays hôte, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite autoriser ces organes subsidiaires à se réunir pendant la partie principale de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 15 h 20.*